

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

7/06/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

8017-ARR-DP-00573

**1. Intitulé du projet**

Restauration hydromorphologique de la Luynes et du Pontet, et création d'une zone d'expansion de crue.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean Jacques BRUN - Président de la CCPO

RCS / SIRET

24690076500073

Forme juridique

APE 84 11 Z

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Modification du profil en long du Pontet sur 190 m et de la Luynes sur 200 m. Travaux impactant des zones de frayères, de croissance et d'alimentation sur approximativement plus de 475 m <sup>2</sup> , sur le Pontet et entre 600 à 1000 m <sup>2</sup> , sur la Luynes.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

- Modification du tracé du Pontet avec création de banquettes latérales sur 100 m, (aménagement de sinuosité en fond et modification de la pente du cours d'eau pour la franchissabilité),
- Modification des berges du Pontet sur 100 m, avec renaturation
- Modification de la berge rive gauche de la Luynes avec création de banquettes latérales sur 200 m (dispositif double trapèze permettant un fonctionnement hydraulique étagé du cours d'eau),
- Modification de la confluence entre la Luynes et le Pontet,
- Création d'une Zone d'Expansion de Crue (ZEC) en rive gauche de la Luynes :
  - A minima cet écrêtement sera V<sub>mini</sub> = 4400 m<sup>3</sup> sur 8900 m<sup>2</sup>,
  - Aujourd'hui, sous l'impulsion de la collectivité (CCPO) un scénario plus ambitieux est en cours de validation car dépend de différentes négociations foncières. Le projet se tourne donc vers l'aménagement d'une ZEC de plus de V=7000 m<sup>3</sup>, et est en attente de cette validation foncière.
- Génie végétal, diversification des écoulements et retour à la franchissabilité des cours d'eau, sur le secteur d'étude.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les principaux objectifs du projet sont :

- La renaturation des cours d'eau,
- La revégétalisation des berges et la création d'une ripisylve,
- La redynamisation des écoulements et le retour à une dynamique de transport solide
- La franchissabilité piscicole du cours d'eau, notamment avec le réaménagement de la reconnexion (confluence) entre la Luynes et le Pontet,
- La protection contre les inondations (par diminution des fréquences de débordements, constatés dans le secteur), et la limitation des érosions visibles,
- L'augmentation de la biodiversité, par mise en place de banquettes alternes en fond du Pontet et renforcement de l'attractivité sur la Luynes.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront séquencés et consisteront en :

La modification du tracé du cours d'eau du Pontet avec reconnexion à la Luynes (réaménagement de la confluence, avec suppression de la chute existante),

Modification de la berge en rive gauche de la Luynes, y compris création d'une zone d'expansion de crue pour diminuer l'impact des inondations sur la partie du Pontet (limitation des influences hydrauliques aval).

Des travaux de génie végétal sont également envisagés, pour diversifier le milieu et stabiliser les berges (pérennité des aménagements).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Des ouvrages seront à créer dans le cours d'eau pour permettre l'entrée et la sortie des eaux dans la ZEC. Ces ouvrages réalisés superficiellement seront implantés en limite supérieure du lit de la Luynes (en surverse) pour faciliter des échanges sécurisés de flux. Ces dispositifs sommaires, construits sous la forme de rampe devrait également permettre un accès à la périphérie de la ZEC pour en faciliter l'entretien.

En complément de cette gestion naturelle des espaces, seul sera à considérer l'entretien de la nouvelle ripisylve mise en place (entretien, coupes...) et la gestion des éventuels embâcles post-crues.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dossier d'autorisation loi sur l'eau à minima pour les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0. et à déclaration pour les rubriques 31.4.0, 3.2.3.0 et 3.3.1.0.

Dans ce sens, un dossier spécifique sera réalisé, avec procédure loi sur l'eau (sous le format de l'ancienne réglementation ; DDT du Rhône) et enquête publique.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur du cours d'eau modifié   Pontet   Luynes	190 m   390 m en totalité 200 m
Dimensions (volume/surface) de la zone d'expansion de crue (ZEC) -> 3 dimensionnements sont envisagés, la plus ambitieuse est recherchée	solution minimale d'environ 4400 m3 sur 8900 m <sup>2</sup> , Scénario ambitieux 7000 m3, sur une emprise minimale de 20500 m <sup>2</sup> .

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Saint-Symphorien d'Ozon :  
au droit de la confluence du Pontet et de la Luynes (secteur du Bas-Pontet)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 04° 87' 44" 95 Lat. 45° 63' 45" 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04° 87' 48" 17 Lat. 45° 63' 64" 08

Point d'arrivée :

Long. 04° 87' 20" 70 Lat. 45° 63' 30" 84

Communes traversées :

Saint-Symphorien d'Ozon :

Les coordonnées géographiques sont issus de [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

L'ouvrage sert de connexion entre le Pontet et la Luynes. Il est constitué par 2 buses (ø1200 et ø 600)

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche concerne les CRESSONNIÈRES DE SIMANDRES ET SAINT SYMPHORIEN D'OZON. Au droit du secteur du Bas-Pontet, les cours d'eau de la Luynes et de l'Ozon marquent la limite extérieure de la ZNIEFF. La ZEC est localisée dans la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans le département du Rhône concerne les infrastructures routières et notamment l'A46, situé à 1 km du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide est identifiée dans la zone de projet. Il s'agit de la zone correspondant au marais du Bas-Pontet de Saint-Symphorien d'Ozon (69CREN0524). (Cf annexe 6). La zone d'expansion des crues est située dans cette zone.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Symphorien d'Ozon est couverte par le PPRN inondation. Il s'agit du PPRI de la vallée de l'Ozon approuvé par Arrêté Préfectoral, le 09/07/2008 et concerne 14 communes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site ou sol pollué connu sur Saint-Symphorien d'Ozon (données BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 20 km et concerne le site sous directive Habitat de Miribel-Jonage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade de l'étude, les mouvements de matériaux qui peuvent être envisagés sont : 1) Déblais pour la création de la ZEC : - (Solution minimale 4400m3) : 4900 m3 - (Scénario Ambitieux 7000 m3) : 10000 m3 2) Évacuation des merlons rives gauche de la Luynes : 1600 m3, 3) - Excédent des déblais/remblais sur le Pontet : 400 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des matériaux d'apports seront nécessaire notamment en ce qui concerne les fournitures pour confortement des pieds de berges (blocs d'enrochements, treillis coco...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux impacts sont prévisibles; ceux temporaires en phase travaux et ceux permanents. Les impacts permanents à long terme seront d'une part bénéfiques pour le milieu puisque le projet prévoit la renaturation, la rediversification et la restauration de la franchissabilité piscicole sur le secteur. Ils pourront aussi être toutefois "partiellement négatif", lors des grandes crues par la mise en eau de la zone d'expansion des crues pour la biodiversité, bien que favorable pour la gestion hydraulique. Les impacts en phases travaux concerneront principalement les individus présents sur le secteur et notamment la zone humide du Bas-Pontet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence sur la zone humide sera positive à long terme de par la reconnexion de la zone humide avec la nappe d'accompagnement et le marais. De manière temporaire, elle pourrait toutefois être partiellement négative avec la mise en eaux (trop importante de la zone) lors des crues importantes. En phase travaux, notamment par la présence des engins de chantier, des incidences négatives sont à prévoir même si des mesures d'accompagnement/compensatoires seront mises en œuvre pour les limiter.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau tracé du cours d'eau sera organisé dans une parcelle communale achetée par la collectivité (négociation complémentaire en cours) pour le présent projet (notamment pour la ZEC) et en cours d'acquisition pour la partie sur le Pontet (protocole d'accord en cours, entre la mairie et l'entreprise Leroy-Somer). Actuellement au droit du Pontet, l'espace est non utilisé. A terme, celui-ci redeviendra naturelle. La zone d'expansion de crue est actuellement naturelle et le restera, même si on notera la présence de 2 ouvrages de gestion des crues (aménagement entrées/sortie superficiels).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque naturel d'inondation limité, mais pas supprimé. Réduction sensible de l'Aléa notamment sur les débordements du Pontet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur des parcelles communales. Des négociations pour acquisitions foncières sont actuellement en cours, pour favoriser le développement du projet (terrain permettant la renaturation du Pontet et valorisation d'un scénario ambitieux pour la ZEC avec récupération d'un maximum d'emprise dans des terrains aujourd'hui non exploités).

**4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principales mesures de réduction concerne les travaux, afin de limiter l'impact de cette phase transitoire, sur le milieu naturel. L'ensemble des mesures seront citées dans le dossier loi sur l'eau et devront être respectées par les entreprises réalisant les travaux. Des mesures seront prises en faveur du cours d'eau et en faveur de la zone humide du Bas-Pontet. À ce stade, on peut d'ores et déjà envisager que l'ensemble des mesures "classiques" pour les chantiers en cours d'eau et en zones naturelles seront respectées :

- Travail en assec pour limiter les MES et la turbidité du cours d'eau avec pêche de sauvegarde et mise en place d'un batardeau,
- Travail en période d'étiage (pour réduire les contraintes liées aux débits),
- Installation de filtre anti-MES avec gestion des différents contrôles associés,
- Huiles hydrauliques biodégradable / Zones de stockage des engins étanches,

Pour la zone humide les mesures envisagées à ce stade sont les suivantes:

- Installation de la base vie, en dehors des emprises, sur des zones ou terrains non-sensibles aux inondations,
- Protection des batraciens par mise en place d'un cordon ou filet de sécurité interdisant l'entrée du chantier aux animaux.

Des mesures supplémentaires pourront cependant émerger après discussion avec la DDT et la DREAL Rhône.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Diagnostic hydromorphologique du secteur d'étude réalisé dans le cadre du projet et esquisse de solution = Annexe n°5.  
Information sur la zone humide du Bas-Pontet = annexe 6.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Symphorien

le, 07/07/2017

Signature

Le Président,  
Jean-Jacques BRUN



